



## Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Paris, le 22 janvier 2014

Le Président

**Monsieur Jean-Marc AYRAULT**  
**Premier Ministre**  
**Hôtel Matignon**  
**57 rue de Varenne**  
**75700 PARIS**

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis quelques années, les inondations se multiplient, causant des dégâts importants sur les populations et les espaces urbains et agricoles. L'année dernière, trois régions furent gravement touchées : le Nord-Pas-de-Calais, le Sud-Ouest et l'Est de la France. Cette semaine, le Var a de nouveau été le théâtre d'inondations spectaculaires ; ses productions agricoles, notamment le maraîchage, l'horticulture et la viticulture, connaissent des pertes économiques considérables.

Traditionnellement, les agriculteurs gèrent les cours d'eau afin de réguler les excès de la pluviométrie et prévenir les inondations. Or, la réglementation environnementale, les contraintes imposées par la police de l'eau et les coûts pour réaliser les démarches administratives nécessaires rendent, aujourd'hui, impossible l'entretien des cours d'eau par les agriculteurs. Cette impossibilité associée à une urbanisation grandissante provoquent des vagues d'eau sur les terrains agricoles, causant des préjudices économiques pour les exploitations agricoles. Ainsi, prendre quatre ans pour valider une étude permettant d'autoriser des travaux d'entretien sur un cours d'eau n'est pas acceptable au regard des risques humains et économiques encourus.

Pour éviter de nouvelles pertes humaines, économiques et matérielles, la FNSEA propose des dispositions concrètes pour une véritable stratégie globale et partagée de la gestion des inondations, prenant en compte tous les aspects : social, économique et environnemental. Tout d'abord, nous demandons une réelle simplification des démarches administratives et la mise en place d'une Charte du contrôle de police de l'environnement. Ensuite, dans le cadre des politiques de prévention des inondations, nous proposons de mettre en œuvre des contrats de prestation de service environnemental entre les collectivités locales et les agriculteurs pour rémunérer le service rendu dans les zones d'expansion des crues. Enfin, si une inondation survient et cause des dommages conséquents pour les agriculteurs, nous considérons indispensable d'activer la solidarité nationale afin d'indemniser les pertes économiques endurées et les coûts de restauration du potentiel agricole.

Nous comptons sur votre engagement pour apporter des réponses face à l'exaspération des agriculteurs qui subissent une double peine : les aléas climatiques et les contraintes administratives.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Xavier Beulin